

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT

### LOCALISATION

#### Adresse de la propriété visée

N° civique

Nom de rue

Ville

Province

Code postal

### IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

**Requérant** \*Si le requérant n'est pas propriétaire, veuillez remplir le formulaire de procuration disponible sur le site de VMR.

Nom

Prénom

**Adresse du requérant**  (cochez si identique à la section « LOCALISATION »)

N° civique

Nom de rue

Ville

Province

Code postal

#### Coordonnés du requérant

Courriel du requérant

N° Téléphone du requérant

### PROFESSIONNELS SUR LE PROJET

**(1) Architecte**

Adresse

Courriel

N° cellulaire

**(2) Ingénieur**

Adresse

Courriel

N° cellulaire

**(3) Entrepreneur**

Adresse

Courriel

N° licence RBQ

N° cellulaire

### DESCRIPTION DES TRAVAUX

Agrandissement du stationnement

Nouvelle allée d'accès

Modification de l'allée d'accès

Refaire le stationnement identique à l'existant

Refaire l'allée d'accès identique à l'existant

Notes additionnelles :

Coût total du projet travaux (avec taxes) : \_\_\_\_\_

Date prévue du début des travaux : \_\_\_\_\_

Durée des travaux : \_\_\_\_\_

Signature du requérant \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Service de l'aménagement et développement du territoire  
20, avenue Roosevelt, Ville de Mont-Royal (Québec), H3R 1Z4  
Téléphone : (514) 734-3042 [Urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca](mailto:Urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca)

## DOCUMENTS À JOINDRE

### AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT

1	Demande de certificat d'aménagement de stationnement, signé et daté	<input type="checkbox"/>
2	Procuration du propriétaire par un représentant désigné, signée et datée (si nécessaire)	<input type="checkbox"/>
3	Liste de vérification (voir p.3)	<input type="checkbox"/>
4	Certificat de localisation à l'échelle (numérisé en format PDF, légal 8.5 x 14 pouces)	<input type="checkbox"/>
5	Photos de la cour avant incluant une vue complète du stationnement et de l'allée d'accès incluant le trottoir.	<input type="checkbox"/>
6	Plans d'aménagement paysager à l'échelle indiquant la proportion du stationnement actuel et projeté, ainsi que les arbres sur le terrain et les équipements de la Ville.	<input type="checkbox"/>
7	Soumission signée et datée du coût des travaux et les frais des services professionnels (taxes incluses)	<input type="checkbox"/>
8	Dépôt non remboursable de 100\$ pour toute étude d'une demande de certificat. (Déduit à l'émission)	<input type="checkbox"/>

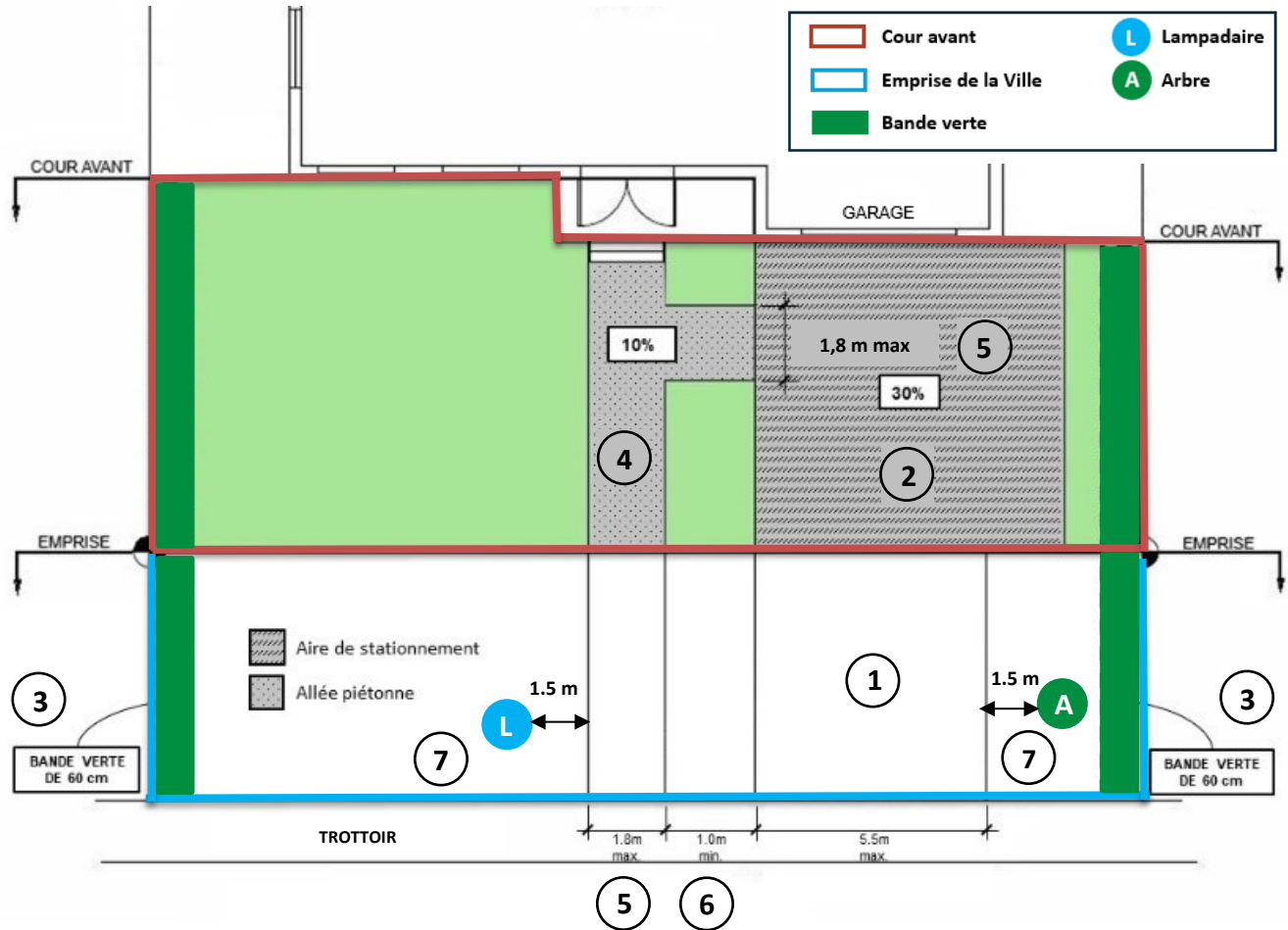
#### Informations complémentaires

- Un permis de coupe de rampe de stationnement pourrait être requis pour l'élargissement d'un stationnement. L'estimation des coûts est établie selon la saison et calculée en fonction du nombre de mètres linéaires requis pour l'ajustement du trottoir.
- Une demande de permis d'occupation temporaire auprès du Service du génie est obligatoire lorsque la main-d'œuvre et le stationnement doit occuper la voie publique pour une durée excédant 4 heures.
- Le coût total du permis est fixé à **10 \$ par tranche de 1 000 \$** du coût estimé des travaux.  
Un **montant minimal de 300 \$** s'applique.

Veillez nous faire parvenir l'ensemble des documents à l'adresse courriel suivante : [urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca)

Veillez noter que des informations additionnelles pourraient vous être demandées par le Service de l'aménagement et développement du territoire.

## LISTE DE VÉRIFICATION



AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT (articles 266 et 338, zonage no 1441)		
1	La largeur de l'allée d'accès reste identique à l'existant ou est élargie à un maximum 5,5 m	<input type="checkbox"/>
2	L'aire de stationnement n'excède pas 30% de la superficie de la cour avant	<input type="checkbox"/>
3	Le stationnement est séparé de la ligne latérale de terrain par une bande verte d'un minimum 60 cm	<input type="checkbox"/>
4	L'allée piétonne n'excède pas 10% de la superficie de la cour avant	<input type="checkbox"/>
5	La largeur de l'allée piétonne est limitée à 1,80 m	<input type="checkbox"/>
6	Un aménagement paysager d'une largeur de 1 m minimum doit séparer l'allée piétonne du stationnement	<input type="checkbox"/>
7	Aucune surface pavée n'est aménagée à moins de 1,50 m d'un arbre ou de tout autre équipement de la Ville	<input type="checkbox"/>
8	Toute surface imperméable au sol ne peut être chauffée	<input type="checkbox"/>

Veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et développement du territoire pour toutes questions.

Je reconnais avoir été informé des documents requis pour le dépôt d'une demande de permis et/ou certificat sous toute réserve. Je consens que les informations fournies soient justes et au meilleur de mes connaissances. Je reconnais également que d'autres informations pourraient m'être demandées.

Signature du requérant \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Service de l'aménagement et développement du territoire  
20, avenue Roosevelt, Ville de Mont-Royal (Québec), H3R 1Z4  
Téléphone : (514) 734-3042 [Urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca](mailto:Urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca)